

25 ans

1704



Jour parvenir au traité de mariage qui au
plaisir de dieu sera fait et célébré en face
de nostre mere ^{et} l'eglise catholique ^{et romane} ^{et apostolique}
entre Nicolas Du bord fils aîné de feu
Jean du bord et de Marie Merlin
dem^t en leur vivant au saure de
grace ses pere et mere d'une part
et d'honneste fille Marie Magdeleine
salle fille puînee de feu Joseph salle
et de feue Anne Matrouillet dem^t
en leur vivant auq^d Lieu de grace
ses pere et mere d'autre part lesquels
se sont promis prendre par foy et
Loyal mariage apres les ceremonies
de l'eglise a ce deüment faite et
accomplies presences des parents et
amis sont signés et de la part d'auq^d
Nicolas du bord affidé a des a present
gage^r d'ouaire Coutumier a l'ad^e Marie
Magdeleine salle sur tous ses biens
meubles et heritage presents et aduenir

sans quelle soit tenue et obligé de faire
autre demande en justice Le Cas arrivant
et de la part de lad^e Merlin mere d'ed^e dubord
affide Luy promet donner un habit de
mariage complet selon sa condition huit
chemises demye douzaine de coavattes et
demye douzaine de marchandises de poche
et de la part de lad^e fille affidee appo-
-mis faire apport avec dubord affide la
veille des Espousaille scavoir un coffre
de Bois de Chesne servant a les demye
douzaines de draps demye douzaine de
chemises une douzaine de serviette de
demye douzaine de nappes demye douzaine
de suye mains demye douzaines de
taye a oreiller et tout son menu
Linge quelle peut avoir de fillage
un habit de mariage de femme du
-mans et encor un autre habit de femme
-ne de mans avec une juppe de fro
ronge et un jupon de siennoise et
les autres habits quelle peut avoir de
fillage avec un Lict garny de plume
traier sein et oreiller avec une

Castelogue blanche et un liel de Lict de
serge de Couleur verte et de la part d'icel
de bord affide ont accorde qu'en cas qu'il
allats de vie en decedz au paravant la
salle son affide, sans enfans Lors, vivant
ffus d'icel Espere mariage elle remportera
par preciput et exemption de toute debte
et charge son liel fourny de travesse
Linge et Langes Bagues et Joyaux sans
la prejudice a ses autres droits que
la Coutume de normandie luy accorde
et en cas qu'il yeut enfans lors, vivant
ffus d'icel Espere mariage Elle ne rempor-
tera seulement que son liel fourny de
toutes chose cessant quoddy hec traicte de
mariage neust este fait et arreste
presence des parents et amis souz signis
au haur ce jour d'huy vingt cinq
jour d'ault nul sept ans quatre
Lemere + d'icel Lerey de la d' Mare
Nicolas Dubord affide + Mag de leine s'alle affide

Lemere de la d'
Mare de Merlin
Mere d'icel affide
Guillaume de la d'
Lemere de Clairma Trouit
Lemere de la d'
Le Sebur

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in approximately 15 horizontal lines across the page.]